



université PARIS-SACLAY

## RETOUR SUR LE SERIOUS GAME AUTOUR DE L'AFFAIRE RILLETTE

**Réservé aux étudiants du Collège de droit en présence de l'avocate de Rillette, ce serious game débouchait sur un concours de plaidoiries, accessible au public.**

Faire du jeu un exercice pédagogique fructueux ? C'est la méthode clé du Collège de Droit de l'UVSQ, fondé il y a dix ans par des historiens du droit de la Faculté de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, pour pousser les étudiants dans la pure tradition de la Basoche médiévale, à penser le droit autrement.

Comment réagir à un cas d'espèce médiatique et controversé ? Quels moyens préventifs mettre en place au service d'un client ? Argumenter un dossier ? Envisager ces conséquences médiatiques et juridiques à long terme. Ou légiférer.

Le 13 mai dernier s'est tenu, dans le cadre de la Faculté de Droit de Versailles, la 9e édition du Serious game – jeu sérieux, organisé pour le Collège de Droit à Saint-Quentin-en-Yvelines. Forte de ses 90 étudiants répartis sur les trois niveaux de la licence de droit, tous parcours confondus, cette formation d'excellence s'appuie de manière régulière sur ce type d'exercice fructueux pour apprendre aux apprentis juristes à réfléchir autour d'un thème juridique d'actualité attractif et ludique. Cette pédagogie s'inscrit dans la pure

tradition de la Basoche, institution médiévale réunissant les écoliers en droit autour du théâtre, des parodies et de la rhétorique judiciaires.

Costumés et répartis par équipes, les étudiants ont travaillé sur un angle du sujet proposé qu'ils ont découvert en arrivant à 8h30 à la Faculté de Droit et science politique. "Cette année, le sujet était le maintien d'un animal sauvage en mains privées", explique Claire Bouglé-Le Roux, Maître de conférences en Histoire du Droit et directrice du laboratoire DANTE (Laboratoire de Droit des affaires et nouvelles technologies), co-organisatrice de ce Serious Game. Ils ont alors travaillé sous des angles différents l'affaire dont ils sont chargés, pendant que certains d'entre eux participaient à des défis. Sous la direction conjointe des historiens du droit Claire Bouglé-Le Roux et Thibault Barbieux, les trois promotions actuelles du Collège de Droit (Victor Hugo, Jean Moulin et la promotion des nouveaux arrivants) ont travaillé en équipes mixtes sur le dossier de l'affaire Rillette. Cette affaire très médiatique concerne un sanglier, recueilli alors qu'il n'était qu'un petit marcassin et apprivoisé par Elodie Cappé. Il était menacé d'euthanasie par l'Office français de la biodiversité au cours de l'année 2025 et le juge administratif, sur référé, a mis un terme à cette controverse juridique.

En présence d'anciens du Collège de Droit, ayant vécu les éditions précédentes sur La restitution de statuettes béninoises, Le Vol de la Joconde, du Vol des Bijoux de la Castafiore ou de L'héritage de Choupette, la chatte de Karl Lagerfeld, les étudiants ont reçu en début de matinée leur lettre de mission. Les différents protagonistes de l'affaire étaient représentés, du ministère de l'Ecologie à l'Office de la biodiversité en passant par l'association de voisins ou de chasseurs mais aussi de cabinets d'avocats chargés de la défense de la propriétaire du sanglier Rillette ou d'une association de défense animale. Personnalité juridique de l'animal souhaitable ou non ? Risque sanitaire ? Trouble de voisinage ? L'année d'anniversaire de l'article 515-14 du Code civil, il semblait important de consacrer cette journée à une réflexion solide sur le sort réservé à l'animal et la manière dont se trouvent bousculées les catégories juridiques ancrées dans une tradition ancienne, à la suite de la publication de l'ouvrage Animal & Droit, du colloque du Sénat et de la semaine de l'Animal à l'UVSQ qui s'est déroulée en mai 2025.

En parallèle de cet exercice, les équipes étaient convoquées par des experts pour des séances de travail et des défis, sportifs, culturels ou intellectuels, leur permettant de recueillir des indices et des pièces du dossier permettant d'étoffer leur niveau d'argumentation juridique. Ces séances, où collaboration et réflexion collective étaient essentielles, ont permis aux participants d'approfondir leur compréhension des enjeux juridiques tout en gagnant en stratégie. Les équipes étaient plongées dans des jeux d'experts spécifiquement conçus pour affiner leur savoir-faire juridique. Par exemple,

quelle est la première édition de l'hyper-cours de droit des biens ou la faute lucrative est-elle insérée dans le Code civil ?

La matinée s'est conclue par un premier temps fort d'annonce des principales lignes de défense en vu du concours de plaidoirie de l'après-midi. Elle s'est terminée sur l'annonce de la présence dans le jury de Mme Elodie Cappé en personne, ainsi que de l'avocate en droit animalier, Blanche de Grandvilliers.

Le concours de plaidoirie a donné lieu à des échanges passionnants et vifs devant le jury formé par le professeur Nadège Reboul-Maupin, Maître Blanche de Granvilliers et Elodie Cappé ainsi que Madame Diane Baudoin, docteur en histoire du droit et Guillaume Verdier, enseignant contractuel en droit privé.

Le jeu a été remporté par l'équipe des riverains ; les prix d'éloquence ont été attribués à Hermine Martin de Lagarde, promotion entrante, L1, Julian Croiset, promotion Victor Hugo, L3, Martial de Lavergnolle, promotion Jean Moulin, L2, Chloé Rouat, promotion Jean Moulin, L2.